

AVIS IMPORTANT ÉVALUATION DE VOTRE PROPRIÉTÉ

Le Service d'évaluation de la MRC de Bellechasse a l'obligation légale de constituer un dossier contenant la description de chaque immeuble et de tenir cette information à jour. Le personnel du Service d'évaluation procédera donc à une mise à jour de chaque propriété pour la municipalité de Saint-Vallier au courant des prochains mois.

Compte tenu de la situation actuelle et en respect des mesures préventives visant à limiter la propagation de la COVID-19, la MRC a adapté ses procédures.

Une communication téléphonique dans un premier temps

Tout d'abord, le personnel effectuera une évaluation de l'intérieur de votre résidence lors d'une communication téléphonique afin de recueillir les informations dont il a besoin. À aucun moment, le personnel n'aura à entrer à l'intérieur de votre résidence pour effectuer son évaluation. Les questions de l'entrevue téléphonique porteront sur les modifications, transformations et/ou détériorations de votre bâtiment.

Visite de l'extérieur de la propriété

Par la suite, le personnel du service vous informera du moment auquel il prévoit se déplacer pour évaluer l'extérieur de votre propriété. Cette visite sera effectuée sans contact. Le personnel pourra s'identifier auprès des occupants de la résidence à l'aide d'une affiche de bonne dimension spécifique à la MRC de Bellechasse. Ce dernier prendra des photos de l'extérieur de votre résidence et notera certaines informations.

Si vous avez des questions, vous pouvez contacter M. Marcel Godbout et M. François Vachon au Service d'évaluation de la MRC de Bellechasse au 418-883-3347 ou par courriel au mgodbout@mrcbellechasse.qc.ca ou fvachon@mrcbellechasse.qc.ca

Nous vous remercions de votre collaboration.

La direction du Service d'évaluation
MRC de Bellechasse

